



**Toutes et tous concernés !  
Toutes et tous mobilisés !  
pour la défense et la reconquête des services  
publics locaux, la mobilisation s'impose !**

**Le 21 mars 2017**

**A 11 h devant la MAIRIE**

**Pas d'industrie sans services publics, pas de services publics  
sans industrie !**

**La Chasse aux fonctionnaires est-elle ouverte  
à Bourges ?**

Selon le Maire, la masse salariale est un problème pour la Ville (mais aussi pour le CCAS et pour Bourges Plus) : « *Il faut que l'on travaille beaucoup encore sur la réduction de la charge salariale.* » (tchat vidéo du 08/02/2017).

D'où la politique municipale de **non-remplacement des départs en retraite**. Ce **dogme du non-remplacement des départs en retraite** et du **refus de créer des postes** fait de **nombreux dégâts dans les services**, d'autant plus lorsqu'il s'ajoute à la **mutualisation** (qui devait soi-disant simplifier la gestion des services). En effet, la mutualisation des services **sans moyens humains supplémentaires** s'avère être une **véritable catastrophe**. Le service Ressources Humaines est ainsi au bord de **l'implosion** puisqu'il doit traiter les dossiers des agents des trois collectivités (Bourges, Bourges Plus et CCAS) avec le même effectif qu'avant la mutualisation. De même pour le service Achats, qui doit traiter les achats des trois collectivités.

Cette politique de gestion de la masse salariale municipale a déjà et aura **de plus en plus de conséquences néfastes** : **destructions d'emplois, vieillissement des effectifs, accroissement de la charge de travail des agents restants et/ou baisse de l'offre de services à la population.**

Sur ce dernier point, le Maire précise (tchat vidéo du 08/02/2017) que « les prestations restent les mêmes » pour les Berruyers. Cette promesse est clairement impossible à tenir, à moins que la Ville décide d'**accentuer ses délégations de services** au secteur privé.

Quel dialogue social ? Jusqu'à maintenant, le dialogue n'a pas toujours été très **social** (voir le tableau d'avancement du personnel retardé de 6 mois en 2016, les avis des représentants du personnel non suivis en CAP et CT...). Mais aujourd'hui, il semble ne **plus** y avoir **de dialogue du tout, comme en témoigne cette réunion publique** consacrée aux finances de la Ville, proposée le 31 janvier à la population. **Pourquoi ne pas avoir organisé au préalable une réunion similaire destinée au personnel ? Quel manque de respect et de considération pour les agents de la part du Maire !!!!**

Cela coïncide avec la volonté récente de ce dernier de **remettre en cause le droit de grève** des agents des équipements nautiques, des restaurants scolaires, les SAJE, le centre de soins, les résidences autonomie et la résidence d'hébergement Brisson et de **limiter le libre exercice de l'activité syndicale**. De même, **nous craignons que le protocole d'accord ne soit plus une priorité pour le Maire. Ce dernier préfère parler économies à tout va.** La cgt le dit haut et fort : **elle n'acceptera pas une coquille vide !**

# **Pas d'industrie sans services publics, pas de services publics sans industrie !**

Le développement d'une industrie moderne suppose des services publics de qualité en matière d'éducation, de recherche, de santé, de transport, etc. il faut des services publics forts dans tout le pays pour contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire. La dépense et la commande publiques sont des leviers puissants pour créer des emplois. Dans le même temps, le développement industriel est une des conditions de financement des services publics.

Les politiques d'austérité, la réforme territoriale, celle de l'Etat et de l'hôpital sont les outils de destruction du service public. Cela se réalise au détriment des besoins de la population et des conditions de travail des agents.

## **Territoriaux de Bourges & agglo**

### **Réunion d'information syndicale**

*Le service public est un bien public*

*Nous invitons l'ensemble du personnel des services de la ville de BOURGES, du CCAS et de Bourges PLUS à une réunion dans le cadre de l'heure d'information syndicale le :*

#### **Ordre du jour :**

**PPCR : c'est quoi ? P**arcours **P**rofessionnel **C**arrières **R**émunérations

#### **REVENDEICATIONS :**

**Régimes indemnitaires, IAT, NBI, Taux Mutuelle (participation de l'employeur)  
Tableau d'Avancement de grade et ratios  
Conditions de travail - Questions diverses**

***Lundi 20 Mars 2017  
De 8h15 à 9H15  
ATELIER  
MUNICIPAL***

Cette réunion se tiendra dans le cadre de l'heure d'information syndicale mensuelle : **tous les agents des services concernés peuvent y participer sans perte de traitement.**

**C'est un droit statutaire : FAITES-LE RESPECTER !**

Prévenir 24h avant votre service pour participer à l'heure d'information

**Le mardi 21 mars prochain, journée nationale de grève, multipro et intersyndicale .**

**la cgt des territoriaux a déposé un préavis de grève locale et appelle l'ensemble des agents territoriaux à participer au :  
Rassemblement devant la Mairie à 11h00**

Possibilité de débrayage : 1h, 2h , ½ journée ou journée complète